

**Séance du 28 mars 2013**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.***

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à M. Causse, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** - Cession à titre gratuit d'ordinateurs par la Ville à des associations.

La Ville de Bayonne a récemment procédé au renouvellement du parc informatique des deux cyberbases municipales, celle du bureau information jeunesse et celle du centre socioculturel municipal.

Ainsi, sur les postes informatiques remplacés, six ordinateurs ne correspondant plus aux exigences techniques attendues par la Ville de Bayonne pour offrir les services proposés par les cyberbases, sont cependant en état de fonctionnement.

Dans une logique de développement durable et en cohérence avec le plan d'actions Agenda 21, la Ville propose de les céder gratuitement, après que l'ensemble de ces postes ait été reformaté. Ces ordinateurs ainsi reconditionnés pourraient être attribués à des associations partenaires des cyberbases : Toit pour tous, Surfeurs solidaires, Chemins de l'Europe, L'Enfance de l'Art.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la cession à titre gratuit d'ordinateurs au profit des quatre associations précitées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.